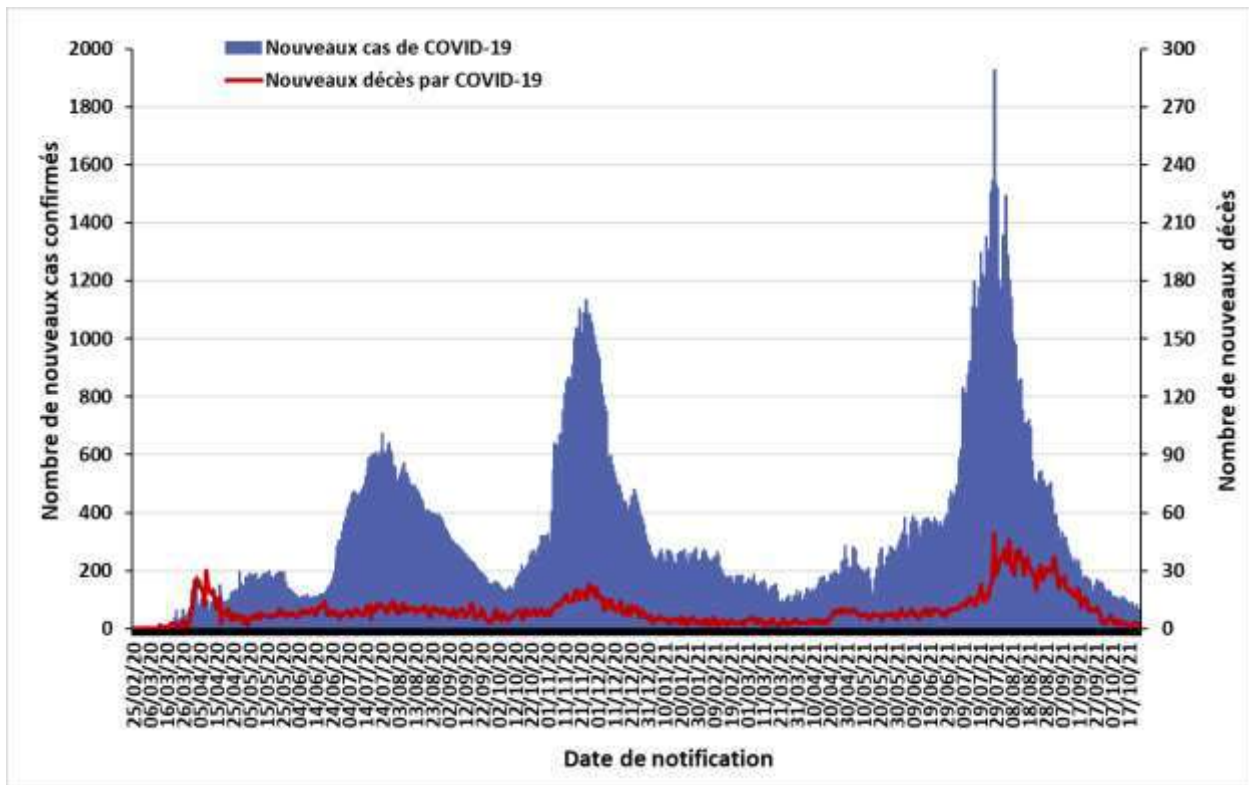


RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 574
 Date du rapport : 24 octobre 2021
 Date des Données : 23 octobre 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 23 octobre 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

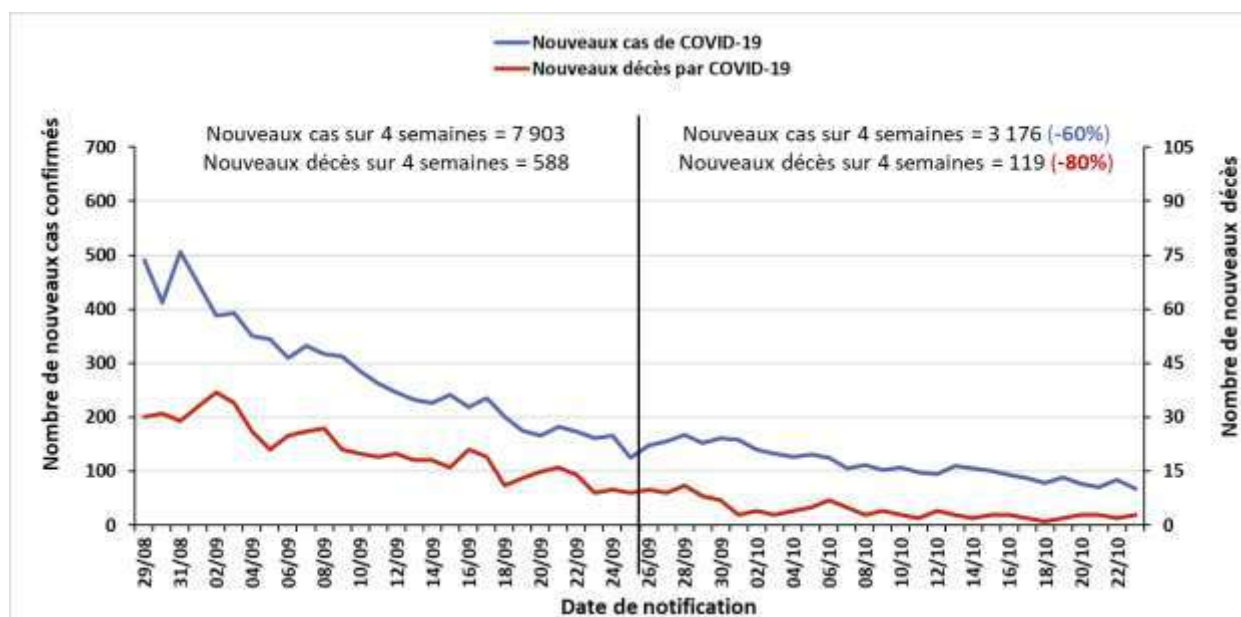
SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 23 OCTOBRE 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 23 octobre 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		205 750
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		67
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures	0 nouveau cas de COVID-19	29
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	17
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	2
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		141 129
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		51
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs pour COVID-19		16
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		5 886
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,86%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		9,26
Nombre de doses de vaccins COVID-19 reçues*		27 148 400
Nombre de doses de vaccins COVID-19 administrées*		11 039 384
Nombre de personnes vaccinées avec au moins 1 dose*		6 315 938
Nombre de personnes vaccinées avec 2 doses*		4 723 446

*Données du Ministère de la Santé (situation arrêtée au 21 octobre 2021)

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 29 août au 23 octobre 2021)



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 18 octobre 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la levée de la mesure de confinement partiel à domicile actuellement applicable dans les 23 wilayas concernées, à compter du 20 octobre 2021.

Il a également été décidé, pour une période de 21 jours, les mesures suivantes :

- La reconduction des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au renforcement du dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- La reconduction de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
- La reconduction de la mesure relative au retrait définitif de l'autorisation d'exercice de l'activité pour les salles des fêtes qui enfreignent l'interdiction en vigueur.

La réouverture partielle des frontières aériennes est effective depuis le 1^{er} Juin 2021 pour 9 pays. Les voyageurs doivent présenter à l'embarquement un test RT-PCR COVID négatif datant de moins de 36 heures et devront réaliser un test antigénique à leurs frais à l'arrivée. Le ministère des Transports a par ailleurs annoncé le mardi 12 octobre 2021 la reprise de liaisons maritimes hebdomadaires pour le transport de voyageurs avec l'Espagne à partir du 21 octobre et avec la France à partir du 1^{er} novembre 2021. Les frontières terrestres restent cependant fermées.

❖ Prise en charge des cas : RAS

❖ Recherche et suivi des contacts : RAS

❖ Laboratoire et surveillance des variants : RAS

❖ Logistique : RAS

❖ Partenariat : RAS

❖ Communication du risque : RAS

❖ Vaccination et Mécanisme COVAX : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé : <http://www.sante.gov.dz/>